



Québec, le 11 août 2015

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 22 juillet 2015, relativement à l'obtention de :

- Copie de la réglementation des archives au sein du ministère entre 1954 et 2015;
- Copie de la réglementation de la gestion des documents du ministère entre 1954 et 2015;
- Copie des procédures de gestion des archives en application au sein du ministère de 1954 à 2015;
- Copie des recommandations internes sur la gestion des archives et documents du ministère entre 1954 et 2015;
- Copie de la gestion, procédure et réglementation des documents détruits entre 1954 et 2015.

En réponse à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- Un document de 4 pages sur la Loi sur les archives BANQ;
- Un document de 14 pages sur la Loi sur les archives mise à jour en juillet 2015;
- Un document de 7 pages sur la politique de gestion documentaire au ministère des affaires internationales (MAI) de 1990.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Responsable de l'accès aux documents

AO/cp

p.j.